

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2026N°2026.13
AFFAIRES
GÉNÉRALES

L'an deux mille vingt-six, jeudi 29 janvier 2026, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 23 janvier 2026, se sont réunis à la salle Communale de Courlon sur Yonne (41 Rue des Préaux), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38**Présents : 31****Votants : 33**

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Gesserand (Perceneige), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P., Bardeau C. (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Goglines (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezondet (Vinneuf)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Beaumont (Villeblevin), Cochennec, (Villeneuve la Guyard), hautecoeu BGB/r (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

Pouvoirs : Mme Desserey à M. Chislard, Mme Cochennec à Mme Coutouly.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Subvention à l'Association CAP (Culture Arts Patrimoine) à Chaumont, pour des travaux d'embellissement du Musée

Le Conseil communautaire vu,

- le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1et L.332-8,
- la délibération n°2023.41, définissant la compétence « culture de portée communautaire »,
- l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2023/1359 du 20 octobre 2023 actant les nouveaux statuts de la Communauté de communes Yonne Nord,
- le dossier de demande de subvention de l'association CAP (Culture Arts Patrimoine)

Considérant,

- que la Communauté de Communes Yonne Nord peut soutenir la promotion d'évènements culturels de rayonnement intercommunal mis en œuvre par les communes,

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 1 250 € (mille deux cents cinquante euros) à l'association CAP (Culture Arts Patrimoine), pour leurs dépenses d'investissement,
- **VOTE** les crédits correspondants au budget primitif 2026 – chapitre 204 « Subventions d'équipement versées »,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente délibération

Pour copie certifiée conforme,

La Secrétaire de Séance, Christina RANGDET



le Président, Thierry SPAHN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 2 février 2026 et de sa publication légale le 2 février 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Serge HIROUX
Président du Musée C A P
(Culture Arts Patrimoine)
Mairie de Chaumont
Rue de l'Église
89340 Chaumont

Monsieur le Président
Communauté de Commune Yonne Nord
52 Faubourg de Villeperrot
89140 Pont sur Yonne

Chaumont le 15 janvier 2026

Objet : demande de subvention

Monsieur le Président,

Nommé récemment au poste de la direction du Musée de Chaumont, je me permets de vous solliciter afin d'obtenir votre attention sur nos besoins financiers pour pouvoir réaliser des travaux d'embellissement dans notre musée qui n'a malheureusement subi aucune modification depuis sa création en 1974.

Notre budget étant actuellement très restreint pour pouvoir réaliser une modernisation de l'immeuble et la mise en valeur des tableaux. Les encadrements sont défectueux ou manquants ainsi que les cartels sur les moulures.

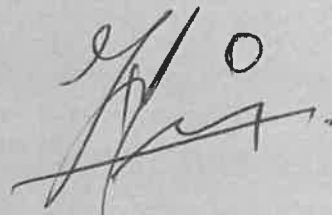
D'autres besoins tels que l'alarme, la vidéosurveillance seraient nécessaires au bon fonctionnement du musée.

Nous envisageons de réaliser l'impression de petits livrets sur les origines du musée et des monuments de notre village.

La mise en valeur du musée de Chaumont participerait au développement culturel et touristique de la communauté de commune Yonne Nord, celui-ci étant le seul musée présent sur le territoire.

Vous trouverez en pièce jointe notre bilan de l'année 2025, avec une évaluation du montant des travaux.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous auriez besoin, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes respectueuses salutations.





**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL,
ARTISTIQUE ET PATRIMONIAL DE
CHAUMONT-sur-YONNE**

« CAP Chaumont »

**BUDGET PREVISIONNEL
EXERCICE 2025-2026**

DEPENSES		RECETTES	
		Avoir compte-courant	1 064,32 €
Assurance contrat Groupama	200,00 €	Cotisations	210,00 €
Réception exposition d'ouverture du Musée	120,00 €	Dons et Subventions sollicités et espérés	600,00 €
Impression de livrets de présentation de la commune	160,00 €		
Etiquettes de présentation des œuvres*	500,00 €		
Support de rangement des tableaux**	450,00 €		
TOTAL	1 430,00 €	TOTAL	1 874,32 €

Solde créditeur en fin d'exercice 444,32 €

* Afin de valoriser au mieux notre patrimoine, nous avons pour projet de réaliser une petite étiquette de présentation pour chaque œuvre, mentionnant le nom de l'artiste, le nom de l'œuvre et, lorsque nous le savons, un petit historique, soit de l'auteur, soit de ce que cela représente. Compte-tenu du nombre important des œuvres détenues par le Musée (près de 160 en tout) et du budget conséquent que cela représente, nous pensons réaliser ce projet sur plusieurs années, à raison d'une cinquantaine par an en fonction des possibilités budgétaires.

** Pendant la période hivernale, les tableaux étant stockés dans un local attenant à la bibliothèque, il est indispensable, pour leur bonne conservation, qu'ils soient rangés dans des supports adaptés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Là encore, cet investissement pourra se faire de façon pluriannuelle.